PUBLICATION MENSUELLE — 6 FR. PAR AN.



L'EXEMPLE

REVUE UNIVERSELLE

DES TRAITS DE COURAGE, DE DÉVOUEMENT, DE BIENFAISANCE, ETC.

« L'Amour du bien sommeille quelquefois, mais
« Dieu en a déposé le principe dans tous les cœurs;
« ce qui l'atteste, c'est l'émotion dont nous sommes
« pénétrés au récit d'une belle action. »

DEUXIÈME ANNÉE.

Numero 9. — Septembre 1857.

Nous prions les personnes qui veulent bien s'intéresser à cette publication, d'avoir la bonté de nous transmettre les faits parvenus à leur connaissance, ainsi que les conseils ou les réflexions que leur aura suggérés la lecture de notre journal. M. le Directeur de l'*Exemple* recevra leurs communications avec reconnaissance; il les invite à y joindre leur nom et leur adresse, afin de pouvoir leur en accuser réception.

TOUS LES TRIMESTRES UNE GRAVURE.

PARIS

44, RUE BASSE-DU-REMPART, 44.

1857

AVIS

MM. LES ABONNÉS DE LA PROVINCE ET DE L'ÉTRANGER qui ne sont pas dans l'intention de renouveler leur abonnement, et qui n'en ont pas informé le Directeur, sont priés de renvoyer, au bureau de la Revue, 44, rue Basse-du-Rempart, les quatre derniers exemplaires de Mai, Juin, Juillet, Août et Septembre.

SOMMAIRE.

—

SEPTEMBRE.

L'EXEMPLE

REVUE UNIVERSELLE

DES TRAITS DE COURAGE, DE DÉVOUEMENT, DE BIENFAISANCE, ETC.

ACTES OFFICIELS.

RÉCOMPENSES NATIONALES.

(1er *trimestre de* 1857.)



(Suite et fin.)

Loir-et-Cher. René Barberon, ouvrier tonnelier à Chevenelle, commune d'Ouchamps, a sauvé une jeune fille tombée dans un puits. — Silvain Moulin, marinier à Saint-Andréault, a fait preuve de dévouement pendant les dernières inondations de la Loire.

Loire (Haute-). René-Louis Maratier, brigadier de gendarmerie à Champagnac, s'est distingué par son dévouement et a été blessé dans un incendie.

Loire-Inférieure. Joseph Fouché, à Saint-Jean-de-Boiseau, s'est jeté tout habillé dans la Loire pour sauver une personne en danger de se noyer.

Loiret. Augustin Levacque, maréchal des logis de gendarmerie; Jules-Augustin-Joseph Leplus, gendarme; Jean-Pierre Gougelet, gendarme à Vitry-aux-Loges, ont fait preuve de dévouement dans un incendie. — Aimé Trezin-Burgé, maitre charpentier à Olivet, a sauvé, au péril de sa vie, un jeune homme qui se noyait dans le Loiret; s'est distingué lors des inondations de 1846 et de 1856.

Lot-et-Garonne. Jean Lacombe aîné, propriétaire à Monheurt, a sauvé une femme lors des dernières inondations de la Garonne. — Nicolas-Constant Maffrain, commissaire de surveillance administrative au chemin de fer du Midi à Marmande, a, au péril de sa vie, sauvé un ouvrier asphyxié au fond d'un puits.

Lozère. Jean-Antoine-Augustin Chalvidan, desservant à la Garde-Guérin, a fait souvent preuve de dévouement à l'humanité. — Joseph-André Poudevigne, sergent-major des sapeurs-pompiers à Langogne, s'est distingué dans plusieurs incendies.

Manche. Duparc, cantonnier, a arrêté, au péril de sa vie, des chevaux emportés entraînant une voiture. — Anténor Jacqueline, sous-lieutenant des sapeurs-pompiers de Saint-Lô ; Louis Ruel, caporal ; Antoine-François Menant, sapeur-pompier, ont fait preuve de dévouement dans l'incendie du collége de cette ville.

Marne. Éloi-Théodore Michez, garde barragiste à Cumières, a sauvé, au péril de ses jours, un ouvrier tombé dans la Marne.

Morbihan. Legadec, cultivateur à Meucon, s'est particulièrement distingué dans un incendie. — Joseph Loric, cultivateur à Gouascoin ; Alban Ailloux, cultivateur à Meucon, ont fait preuve de dévouement dans les mêmes circonstances et ont été blessés.

Nord. Jean-Baptiste Cabusat, marinier à Mortagne, déjà médaillé, a retiré de l'eau plusieurs personnes en danger de périr. — Pierre-Jacques Bommel, jardinier à Coudekerque-Branche, a sauvé une femme tombée dans le canal de Furnes. — Victor-Honoré Vasseur, charcutier à Watten, s'est jeté tout habillé, la nuit, dans l'Aa, pour en retirer une personne en danger de se noyer ; a déjà sauvé trois personnes. —

Charles Locquet, âgé de seize ans, à Valenciennes, s'est précipité sous la glace, dans les fossés de la ville, pour en retirer un enfant en danger de périr ; a déjà fait preuve de dévouement dans une semblable circonstance.—Louis Darthois, ouvrier cloutier à Vieux-Condé, s'est jeté tout habillé dans le canal de l'Escaut, pour en retirer un enfant qui avait disparu sous un bateau.

Orne. Pierre-Louis Maillard, Alexandre-Charles Martin, gendarmes à Couterne, ont sauvé une jeune fille dans un incendie, au péril de leur vie. — Jean-Louis-Savinien Marais, gendarme à Argentan, s'est distingué dans trois incendies.

Pas-de-Calais. Pierre Richer, surveillant à la fosse à charbon d'Hénin-Liétard, surpris, avec deux ouvriers, par un éboulement, il est parvenu à se dégager et, quoique blessé, a sauvé, au prix des plus grands dangers, un de ses camarades. — Pierre-Guislain Briet, garde-champêtre à Feuchy, a exposé sa vie pour retirer du fossé communal un enfant qui avait disparu sous la glace.

Puy-de-Dôme. Pierre Galabrun, charron à Entraigues, a fait preuve de dévouement dans plusieurs incendies, notamment à Entraigues. — Antoine Béraudy, maréchal ferrant à Ceilloux, a sauvé deux enfants dans un incendie.

Pyrénées-Basses. Dominique Casenave, préposé des douanes à Briscous, a sauvé, la nuit, une personne tombée dans un canal.

Pyrénées-Hautes. Fontan, maire d'Argelès ; Virtor Bordenave, propriétaire ; Marassé, préposé des douanes à Argelès, ont fait preuve d'un grand dévouement dans un incendie.

Pyrénées-Orientales. Thomas Arnaud, plâtrier à Latour-de-Carol, a exposé sa vie pour arrêter les progrès d'un incendie. — Étienne Campa, à Argelès-sur-Mer, a couru des dangers sérieux en sauvant une jeune fille tombée dans un puits.

Rhin (Haut-). Cyprien Gantshirth, brigadier des douanes à Mulhouse, a fait preuve de dévouement dans un incendie. — Paul Desgranges, Charles-Édouard Brustlein, employés à Mulhouse, ont sauvé, au péril de leur vie, un militaire qui se noyait dans l'Ill. — Édouard Mény, maire de Belfort, s'est jeté tout habillé dans la Savoureuse, pour en retirer un jeune homme qui avait disparu sous la glace; a déjà obtenu deux médailles en argent. — Jean-Adam Hostein, gendarme à Mulhouse, a sauvé, au péril de sa vie, une femme enfermée dans la cabine d'un bateau qui venait de sombrer dans le canal du Rhin. — Jean Pipélius, Henri Thierry, officiers du corps des sapeurs-pompiers de Mulhouse, ont fait preuve de dévouement dans de nombreux incendies.

Rhône. Claude Matrat, crocheteur à Lyon, a retiré un enfant de la Saône, par un froid rigoureux. — Léonard Lagrandène, maçon à Lyon, a sauvé, au péril de sa vie, quatre ouvriers tombés dans le Rhône. — Michel Pauty, à Lyon, est descendu trois fois dans une fosse pour en retirer des ouvriers asphyxiés. — Étienne Novet, ancien cantonnier à Anse, a sauvé deux enfants en danger de périr dans l'Azergues. — Jean-François Souzy, mécanicien à Pontcharra, s'est distingué dans plusieurs incendies et en sauvant un enfant. — Jean Sutty, sapeur-pompier à Anse, a sauvé un enfant tombé dans l'Azergues.

Saône (Haute-). François-Joseph Vignon, maître mineur à Ronchamp, s'est distingué par son dévouement lors de l'explosion d'une mine.

Saône-et-Loire. Pierre Lequeu, caporal de sapeurs-pompiers; Odet Corneloup, sapeur-pompier à Chagny; Antoine Dufestre, gendarme à Louhans, ont fait preuve de dévouement en poursuivant et en abattant un chien atteint d'hydrophobie.

Sarthe. René-Louis Ragot, cantonnier chef à Malicorne, a arrêté, au péril de sa vie, deux chevaux emportés attelés à des voitures.

Seine. Desjardins, marchand de sable à Courbevoie, a sauvé plusieurs personnes en danger de se noyer. — Joseph-Auguste Bacquoy, constructeur de canots à Paris, déjà médaillé, a sauvé deux personnes en danger de se noyer. — Antoine-Isidore Mulot, ouvrier cordonnier à Paris, a plongé tout habillé dans le canal Saint-Martin, pour sauver un enfant qui avait disparu sous un bateau. — Jucquet de la Salle, sergent de ville à Paris, a arrêté et contenu, au péril de sa vie, un homme atteint de folie furieuse et armé d'une hache dont il menaçait de faire usage. — Claude Copin, garçon de chantier à Paris, a plongé plusieurs fois dans la Seine pour en retirer une personne qui se noyait. — Charles-Stanislas Bastien, sous-brigadier de sergents de ville; Jean-Pierre Bourgoin, Jean-François Lenormand, sergents de ville à Paris, ont exposé leur vie pour sauver quatre personnes en danger de périr dans un incendie. — Claude Brouhot, sous-brigadier de sergents de ville à Paris, s'est attelé le premier au brancard d'une voiture de gaz portatif en proie aux flammes, et en a, par son dévouement, rendu l'explosion moins dangereuse. — Jean-Marie Nicolle, sergent de ville à Paris, s'est jeté dans le canal Saint-Martin pour en retirer une jeune fille qui s'y était précipitée. — Joseph Coindet père, marinier à Paris, déjà médaillé, s'est jeté dans le canal Saint-Martin, bien qu'âgé de 79 ans, pour en retirer une femme qui se noyait. — François Cromières, sergent à la 2e compagnie, 13e bataillon, garde nationale de la Seine, a été blessé en arrêtant des prisonniers armés échappés de la Force. — Simon-Zacharie David, capitaine de sapeurs-pompiers à Aubervilliers, s'est distingué dans plusieurs incendies. — Louis Dauvin,

sergent de sapeurs-pompiers à La Chapelle-Saint-Denis, s'est distingué dans plusieurs circonstances, notamment en sauvant le lieutenant de la compagnie. — François-Louis-Joseph Forgeois, sous-lieutenant de sapeurs-pompiers à Neuilly, s'est dévoué dans plusieurs circonstances. — Loup, capitaine de sapeurs-pompiers à Clichy, s'est signalé dans un grand nombre d'incendies.

Seine-Inférieure. Pierre-Bon-Charles Manquest, brigadier de gendarmerie à Fontenay-le-Dun, a fait preuve de dévouement dans un incendie. — Auguste Picot, barbier à Yville-sur-Seine, a sauvé une femme sur le point d'être asphyxiée dans un incendie, et une autre femme terrassée par un taureau. — Virgile Gérard, garde-mines, Adolphe Hazard, Onésime Fessard, Jean Dorange, Eugène Cornier, piqueurs; Jazé, agent-voyer à Bolbec, ont exposé leur vie pendant dix-huit heures pour sauver trois ouvriers ensevelis dans une marnière. — Pierre-Auguste Mauconduit, ancien préposé des douanes à Rouen, déjà titulaire de deux médailles en argent, a sauvé un jeune homme tombé dans la Seine.

Seine-et-Marne. André-Michel Nivert, lieutenant de sapeurs-pompiers; Guillaume-Maurice Garnier-Delcuse, sergent de sapeurs-pompiers à Montereau-Faut-Yonne, se sont distingués dans plusieurs incendies. — Antoine-Louis Roucy, brigadier des hommes de service du palais impérial de Fontainebleau, s'est dévoué, quoique âgé de 64 ans, pour retirer du parc du canal un enfant qui avait disparu sous la glace.

Seine-et-Oise. Pierre-Victor Dallemagne, sapeur-pompier au Pecq, déjà médaillé, a sauvé un homme de la Seine. — Jean Bar, Charles-Diédrich-Albert Rulkin brigadiers, au 1er régiment de cuirassiers de la garde impériale, se sont particulièrement distingués dans un incendie. — Ferdinand Vinet, peintre à La Barre, commune de Deuil, a, au péril de sa vie,

retiré d'un puits une jeune fille en danger de périr. — Thomas-Augustin Léraut, cantonnier à Deuil, a failli périr en cherchant à retirer d'une fosse un ouvrier asphyxié. — Roux, commissaire de police à Neauphle-le-Château, a sauvé, à deux reprises différentes, des enfants placés sur le passage de chevaux emportés, à Essonne.

Sèvres (Deux-), Pierre Moncassin, sergent-major des sapeurs-pompiers de Niort, s'est distingué par son dévouement dans de nombreux incendies, notamment dans celui de l'Hôtel-Dieu de cette ville. — Jean Paillaud, ouvrier mineur à Saint-Laurs, a exposé sa vie pour dégager deux de ses camarades ensevelis sous un éboulement.

Somme. Pierre Labalette, âgé de 16 ans, tisseur au Sorel, a plongé à plusieurs reprises dans une mare pour sauver trois enfants disparus sous la glace. — Remy-Adrien Dury, sergent de sapeurs-pompiers à Amiens, s'est distingué dans plusieurs incendies.

Var. Jean-Thiébault Bourgadé, brigadier de gendarmerie à Pignans, a sauvé dans un incendie une femme en danger d'être asphyxiée. — Auguste-Victor Inês, garde-champêtre à Toulon, a reçu trois blessures dans une lutte corps à corps avec un malfaiteur.

Vaucluse. François Brémond, cultivateur à Cheval-Blanc, quoique âgé de 72 ans et infirme, s'est jeté dans le canal de Saint-Julien pour en retirer un enfant en danger de se noyer. — André-Laurent Favetier, serrurier à Caromb, a sauvé deux hommes menacés de périr par asphyxie dans une cuve. — Louis-Philibert Mongin, chef de bataillon au 86e de ligne, a sauvé, au milieu des plus grands dangers, un élève du collége d'Orange, enseveli sous l'éboulement d'un mur.

Vendée. Jérôme-Luc Botton, tuilier à Hucheloup, commune d'Ardelay, a arrêté, au péril de sa vie, deux chevaux empor-

tés attelés à des voitures. — Jean-Baptiste Andanson, receveur buraliste à Olonne, a retiré d'une chambre envahie par les flammes trois enfants, dont deux avaient déjà succombé à l'asphyxie.

Yonne. Romain-Nicolas Vié, ferblantier à Sens, a exposé sa vie pour sauver un enfant tombé dans une fosse.

***

Par décision du 14 août 1857, l'amiral ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies, a accordé des récompenses honorifiques, pour faits de sauvetage, aux individus dont les noms suivent, savoir :

MÉDAILLE DE 1re CLASSE EN OR.

Julien-François Le Hericé, lieutenant des douanes au Légué (Côtes-du-Nord).

MÉDAILLE DE 2e CLASSE EN OR.

Yves-Marie Deniel, cultivateur à Plouvien.

Louis David, matelot de 1re classe, inscrit à Langon, f° 125, n° 249.

MÉDAILLE DE 1re CLASSE EN ARGENT.

Charles Robert, employé secondaire des ponts-et-chaussées au Hourdel.

Jean-Victor Fressigot, maître au cabotage, inscrit à Rouen, n° 55.

Jean-Marie Bernicot, matelot inscrit à Brest, f° 2628, n° 36.

François-Thomas Caillet, patron des douanes à Guyaudet (Côtes-du-Nord).

Jean-Vincent-Marie Guéno, quartier-maître de manœuvre, inscrit à Vannes.

Jean Fenaudot, dit *Royer*, chef d'escouade de portefaix à la Rochelle.

Jean Hubert, matelot de 1re classe, inscrit à Blaye, f° et n° 3.

Jean Sorçabal, matelot de 1re classe, patron de bateau à Saint-Jean-de-Luz.

MÉDAILLE DE 2e CLASSE EN ARGENT.

Jules Bouquet, ouvrier des ponts-et-chaussées à Dunkerque.

Jean-Baptiste François, matelot de 3e classe à Saint-Valery-sur-Somme.

Julien-Maurice-Hector De Rancourt, sous-inspecteur des douanes au Havre.

Joseph-Dominique Della Scala, ex-agent des paquebots de Londres au Havre.

Jean-Baptiste Raoult, matelot de 3e classe, inscrit à Cherbourg; fo 1396, no 112.

Jean-Baptiste Guerrand, matelot de 3e classe, inscrit à Cherbourg, fo 1336, no 52.

Armand-Cornil-François Liebaert, matelot de 3e classe, embarqué sur la corvette mixte *la Biche*.

Claude Gouzien, matelot, inscrit à Brest, fo 229, no 459.

Yves Feutren, âgé de 16 ans, domicilié à Tréguier.

Guillaume Geffroy, matelot de 3e classe, inscrit à Morlaix, fo 6, no 22.

Hervé Le Guez, matelot de 3e classe, inscrit à Morlaix, fo 160, no 49.

Vincent-Guillaume Morvan, maître au cabotage, inscrit à Paimpol, no 17.

Gildas Yvon, pilote à la station de Groix, no 17.

Armand-Jacques-Marie Chevanne, préposé des douanes à Sarzeau.

François-Nicolas Canard, matelot de 3e classe, inscrit à Nantes, fo et no 1129.

Jean-Cassius Durandet, matelot, inscrit à Bordeaux, fo 901, no 393.

Jean Chauvet, matelot de 3e classe, inscrit à Langon, f° 993, n° 81.

Pierre David, matelot de 3e classe, inscrit à Langon, f° et n° 431.

André-Marie Kléguer, matelot de 1re classe, inscrit à Morlaix, f° 119, n° 237.

Georges-Frédéric Contejan, gendarme maritime à Bayonne.

Antoine Filippi, matelot de 1re classe, inscrit à Ajaccio, f° 2599, n° 829.

César Ganniveng, matelot de 1re classe, inscrit à Agde, f° et n° 329.

Jean-Pierre Olive, matelot de 3e classe, inscrit à Marseille, f° et n° 4040.

Augustin-Lazare-Joseph Cavalier, ouvrier calfat, inscrit à Marseille, f° 54, n° 214.

Pierre-Vincent-Christophe Bruno, matelot de 3e classe, inscrit à Marseille, f° et n° 3687.

Jean-Charles, gendarme à pied à la 4e compagnie de la Corse.

Antonio Avellino, négociant armateur à Bone.

Bartanio Salis, marin à Bone.

Adolphe Marat, quartier-maître de timonerie de 1re classe, embarqué sur la frégate *la Persévérante*.

Joseph-Marie Le Sénéchal, matelot de 1re classe, embarqué sur la corvette l'*Eurydice*.

Eugène-François Dumesnil, quartier-maître de manœuvre, embarqué sur la corvette l'*Eurydice*.

Témoignages officiels de satisfaction.

François Jousselin, apprenti mécanicien à Brest.

François-Mathieu Bernicot, novice, inscrit à Brest, f° 2494, n° 338.

Louis Bernicot, mousse, inscrit à Brest, f° 4864, n° 96.

Le Guerrannie, maire du Conquet.

Prosper Le Guerrannie, propriétaire au Conquet.

Ernest Le Guerrannie, propriétaire au Conquet.

Pierre-Jean Liquide, commis de marine, administrateur du premier quartier du Conquet.

Michel Le Borgne, matelot, inscrit à Brest, f° 6199, n° 179.

Louis-Félix-Marie Penfrat, syndic des gens de mer au Conquet.

Martial Keruzoré, maître de port au Conquet.

Pierre Guiziou, patron de bateau, inscrit à Brest, f° 2018, n° 9.

Yves Minguant, fermier de l'île Tielen.

François Causeur, cultivateur à Béniguet.

Louis Causeur, cultivateur à Béniguet.

Louis Minguy, maître au cabotage, inscrit à Brest, n° 78.

Jean-René Couillandre, matelot, inscrit à Brest, f° 2050, n° 59.

Joachim Luneau, ancien marin, au Conquet.

François Bréard, matelot des douanes au Légué.

Julien Rouxel, matelot des douanes au Légué.

Joseph Léon, matelot de 3e classe, hors de service, inscrit à Morlaix, f° 172, n° 69.

François Léon, novice, inscrit à Morlaix, f° 134, n° 187.

Gabriel Azur, novice, inscrit à Morlaix, f° 135, n° 193.

Hervé Jaffrès, mousse, inscrit à Morlaix, f° 146, n° 139.

Christophe Pellen, matelot de 3e classe, inscrit à Morlaix, f° 374, n° 42.

Eugène Deshayes, commis négociant à Brest.

Constant-Joseph Thébault, maçon à Brest.

Pierre-Gilles Trotin, novice, inscrit à Cancale, f° 154, n° 1216.

Pierre-Louis Portier, mousse, inscrit à Cancale.

Vincent-Marcel Menou, matelot de 2e classe, inscrit aux Sables d'Olonne, f° et n° 247.

Jean-Pierre Audric, matelot de 3e classe, inscrit à Marseille, f° et n° 4103.

Joseph Audric, matelot de 3e classe, inscrit à Marseille, fo et no 4117.
Joseph Étienne, matelot de 3e classe, inscrit à Marseille, fo et no 4125.
Joseph Michellon, portefaix à Marseille.
Étienne-Marius Roux, matelot de 2e classe, inscrit à Marseille, fo et no 2316.
Nicolas Mondielli, maître au cabotage, inscrit à Bastia, no 120.
Mathieu Bavastre, enfant de douze ans, domicilié à la Ciotat.

DEUX COEURS D'ENFANTS.

(Suite).

Il est six heures du soir.

Le collége est réuni dans une immense salle, décorée avec soin.

Le directeur, debout devant une table où sont déposés quatre rouleaux de papier et une couronne, prononce un discours simple et chaleureux.

A sa droite, sur des siéges d'honneur, sont placés les quatre aspirants. A sa gauche, devraient être leurs pères, mais celui de Paul, seulement, occupe un des fauteuils. A son air radieux et assuré, on croit qu'il est certain de couronner son fils. Celui-ci paraît calme et serein, au milieu de ses camarades, incertains et troublés.

Après son discours, le directeur prend la couronne et dit en regardant les aspirants :

— Approchez-vous, mes amis, et, comme l'ont fait vos devanciers, que les trois vaincus couronnent le vainqueur; Georges, je vous proclame lauréat!

— Georges ! — murmurèrent les élèves stupéfaits.

— Moi ! — dit en même temps celui qu'on venait de nommer.

Et chacun restait à sa place, comme s'il eût été frappé d'immobilité.

Mais Paul, s'avançant rapidement, saisit la couronne, et, la posant sur la tête de son ami, il l'embrassa avec effusion.

— Je vois, Messieurs — reprit le directeur — que vous êtes tous saisis d'étonnement. Ce sentiment est naturel, et je dois vous dire que je l'ai éprouvé comme vous.

Oui, Paul est certainement le plus fort ; mais, sa composition, très-bonne, d'ailleurs, et supérieure à celle du lauréat lui-même, est entachée de trois énormes fautes de chronologie. Que voulez-vous, mes enfants, les meilleurs élèves peuvent avoir leurs moments d'oubli. D'ailleurs, nous devons tous rendre justice aux efforts continuels, je dirai plus, *surhumains*, que Georges a faits, pendant les deux années qui viennent de s'écouler.

— C'est vrai, Monsieur, — s'écria Paul avec chaleur, — depuis deux ans, je ne lui ai pas vu prendre un moment de récréation.

Jusque-là, Paul n'avait point regardé son père. Il tourna, alors, ses yeux vers lui, et, le voyant pâle et sévère, il s'approcha et lui dit :

— Père, tu m'en veux, n'est-ce pas ? Pardonne-moi.

Mais, M. R..., se laissant aller à une indignation que, depuis un instant, il contenait à peine, lui répondit :

— J'avoue que je ne me serais pas attendu à pareille chose ? Te laisser devancer par un enfant, un élève de deux ans de collége, tandis que tu es presque un homme, et qu'il y a dix ans que tu es ici ! C'est honteux, et pour toi et pour moi !

— C'est vrai, mon père.

— Comme tu dis cela ! Tu as donc oublié quel devait être le prix de ta couronne ? Tu crois, peut-être, que ce que je t'ai dit.....

— Non, mon père, je sais que vous ne revenez point sur votre parole, et j'ai renoncé à ma carrière : n'en parlons plus.

— Comment ! Et c'est toi qui me parles ainsi ! lorsqu'après quatre ans de supplications, je cède, enfin, à une condition, une seule, qu'il t'était si facile de remplir ; lorsque tu te laisses vaincre comme un sot, comme un lâche.

A ce mot, Paul tressaillit ; tout son sang de jeune homme reflua vers son cœur : il devint fort pâle. Mais, dominant presque aussitôt cette émotion involontaire, il retrouva le calme et la sérénité qui ne l'avaient point abandonnés jusque là.

Son père reprit, en se tournant du côté du directeur :

— Tenez, monsieur le directeur, je vous fais mes excuses, je vais me retirer, car je comprends que ce n'est ni le lieu ni l'heure de semblables observations. Mais nous sommes de vieux amis, vous me connaissez, et vous comprenez ce que j'éprouve dans ce moment. En achevant ces mots, M. de R... fit un mouvement pour sortir. Mais, au même instant, un enfant s'élance vers lui et le retient. Cet enfant, c'est Georges.

Pendant la scène que je viens de vous raconter, il a paru profondément ému, et violemment tourmenté ; mais, lui aussi, il a remporté la victoire, et s'adressant à M. de R... il s'écrie :

— O Monsieur, Monsieur, attendez, je vous en supplie ! C'est moi qui suis cause de tout, écoutez-moi !

— Mais, mon enfant, — lui dit M. de R... avec bonté, — vous êtes un courageux élève, et je vous estime et vous loue.

— Oh ! non Monsieur, non, c'est moi qui suis un lâche, un sans cœur ! et Paul, lui, est grand, oh ! bien grand !

— Je ne vous comprends pas, mon enfant.

— Oh ! vous allez tout comprendre, vous allez tout savoir !

Paul se rapprocha précipitamment.

— Mon père, je vous en supplie, n'écoutez pas cet enfant. Ce qu'il va vous dire est... ne l'écoutez pas, mon père, ne l'écoutez pas ! — puis, bas, à Georges : — Es-tu fou, malheureux ?... Et ta mère, tu n'y penses donc pas ?...

Mais Georges répondit d'une voix forte.

— Non, Paul, je ne suis pas fou ; non, je n'oublie pas ma mère, mais il faut que je dise la vérité ! Et si elle était là, ma mère, elle me dirait, j'en suis sûr : « Mon fils, notre bonheur serait trop cher, s'il fallait l'acheter par un mensonge. » Ce n'est pas à moi qu'appartient cette couronne, je la rends ; ou plutôt, je la mets à vos pieds, Monsieur, car elle est à votre fils. Il m'a vu triste et malheureux, aujourd'hui, et par amitié, par compassion, il a voulu savoir mon secret. Je le lui ai dit, et je le répète ici, puisqu'il le faut.

Je suis pauvre, ma mère est pauvre, et pour me soutenir au collége pendant deux ans, elle a souffert et travaillé nuit et jour. Elle espérait, la pauvre mère, que, par mon travail et mon application, j'obtiendrais la couronne, ou, pour mieux dire, la *bourse* qui me donnerait l'éducation que mon père m'aurait donnée s'il eût vécu. Tout cela, je l'ai dit à Paul, et sa pitié pour moi a été trop grande. C'est lui, qui, en ayant l'air de causer, m'a dit presque tout ce que j'ai écrit sur le roi Henri IV, et en particulier toutes les dates que j'ai mises, et qui manquent, précisément, à sa composition.

Voilà la vérité toute entière.

Maintenant, je ne suis plus lauréat, mais je suis content, et je suis sûr que ma mère m'aimera, car je sens là — il

montrait son cœur — que j'ai bien fait !

Monsieur de R... était profondément ému : il regardait tour à tour les deux enfants.

— Georges, et toi, mon fils, que vous dirai-je ! Mon cœur déborde de joie et d'orgueil ! Viens, Paul, et toi aussi, noble enfant, que je vous confonde dans une même étreinte, comme, désormais, je vous le jure, je vous confondrai dans une même affection !

Oui, mon fils, ta mère avait raison de le dire, et je le crois maintenant : tu seras artiste, grand artiste, car, tout ce qui est grand vient du cœur !

. . . .

Ai-je besoin de vous dire que Georges eut la *bourse* et Paul la *couronne ?*

Vous l'avez deviné.

Faut-il vous parler, aussi, de la joie des deux mères, lorsqu'on leur eut tout conté ? Ah ! quel est celui de vous, enfants, qui n'ait senti, après une bonne et belle action, des bras de mère serrer tendrement son cou, et des larmes couvrir ses joues, avec mille baisers ?...

L. DE SAINT-PASTOU.

L'INDULGENCE.

—

L'indulgence est un des traits caractéristiques de la véritable vertu. Éclairée par une raison supérieure, une grande âme pénètre le cœur humain dans ses plus secrets replis, et les phénomènes de l'ordre moral dans leurs plus obscurs

développements. Pour elle, les vices sont plutôt l'effet de l'ignorance ou du malheur que d'un goût inné pour le mal.

Et, en effet, nos fautes sont souvent celles du sort, et les circonstances n'influent pas moins sur notre conduite que les penchants naturels que nous tenons de la nature. Notre manière d'être et d'agir dépend beaucoup de l'éducation, de l'exemple, des lectures, et généralement des conditions dans lesquelles notre caractère s'est formé. Toutes ces causes étant en partie hors de nous, appellent naturellement l'indulgence sur leurs effets. Nous devons donc rendre grâces à l'auteur de notre existence de ne pas nous avoir affligés de la même organisation, ni placés sous les mêmes influences que le malheureux qui nous paraît si digne de mépris.

Le pardon des injures est un des plus beaux attributs de l'indulgence. Eh ! quoi de plus facile au sage que de pardonner? Une réflexion bien simple fait tomber sa colère : « L'homme qui m'a fait injure, se dit-il, a eu tort ou raison. S'il avait pour me nuire de justes motifs, je n'ai rien à dire ; s'il n'en avait pas, il me prouve par cela même qu'il s'est trompé sur mon caractère, et son mépris ne tombe que sur un être supposé. » Il est vrai que ce faux jugement peut nuire à nos intérêts, mais, en définitive, il ne saurait offenser notre amour-propre.

La douceur, l'aménité dans les relations sociales, sont essentielles pour rendre la vertu aimable. Une vertu sauvage, grondeuse, méprisante, ne provoque souvent que le ridicule et l'aversion; celle qui s'afflige sans s'irriter des faiblesses humaines et qui évite de blesser même en blâmant, force au respect et à la bienveillance jusqu'aux natures les plus perverses.

L'indulgence n'est pas moins nécessaire pour assurer le bonheur et la tranquillité de notre vie. Nous devons nous

comporter dans la société comme nous faisons au théâtre. La même pièce est offerte à une foule de spectateurs de caractères différents, qui tous ont contribué aux frais de la représentation. Voit-on résulter du désordre de ce que l'un pleure à l'endroit qui fait rire son voisin? Chacun est là pour son plaisir, chacun en prend la dose que sa manière de voir et de sentir peut lui faire goûter. La toile tombe, on s'en retourne en paix.

LÉON HOLLAENDERSKI.



SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX.

Distribution des récompenses.

(Suite et fin.)

Répression de cruautés. — *Médailles d'argent.*

Jules-Charles Salleron, surveillant au chemin de fer de Strasbourg.

Adolphe Bario, à la barrière de l'Étoile.

Jean-Louis-Joseph Cousin, contrôleur suppléant, boulevard Beaumarchais.

François Grandmange, contrôleur suppléant, boulevard Bonne-Nouvelle.

Faits exceptionnels. — *Médaille de vermeil.*

Étienne Drogat, à Cry (Yonne).

Médailles d'argent.

Jean-Baptiste-Théodore Jacquinot, sergent de ville, Paris, ancien maréchal-ferrant, vétérinaire.

Henri Bernard, à la ferme-école de Pergaud (Drôme).

Médailles de bronze.

Les époux Dalison, à Champignol (Seine).

Madame Tripet, propriétaire de voitures de remise, à Paris.

Concours général. — *Médailles d'argent.*

Henin, charretier, à l'administration des eaux clarifiées, à Paris.

Pierre Carré, charretier à Neuville-au-Bois (Somme).

Jean-Georges Dury, cocher, à l'administration des voitures de place, à Paris.

Jean-Ange Morin, charretier, à Genouilly-Crisenoy (Seine-et-Marne).

François Moindron, domestique à Faye-sur-Ardin (Deux-Sèvres).

Pierre Graverol, palefrenier, à Gannat (Allier).

Alexandre Fleury, conducteur d'omnibus de chemin de fer, à Rouen.

Jacques Guiberteau, domestique de ferme, à Saint-Jouin-de-Milly (Deux-Sèvres).

Charles-Amédée Couanon, palefrenier, au dépôt d'étalons de Villeneuve-sur-Lot.

Théophile Vidal, garçon de basse-cour, à Fourdrinay (Somme).

Jacques Fortin, palefrenier, à Châtillon (Deux-Sèvres).

Pierre Valentin, palefrenier, à l'administration impériale des voitures de place, à Paris.

Dominique Badoux, ancien sergent, palefrenier, au manége Latry, à Paris.

Victoire Roger, servante, au Freind (Deux-Sèvres).

Auguste Bunquers, pâtre, à Fleury-Mérogis (Seine-et-Oise).

Jacques Bottin, charretier et palefrenier, à Déols (Indres).

Bernard Bouvet, palefrenier, à Marans (Maine-et-Loire).

Étienne-Adrien Dusseaut, piqueur, à l'administration des eaux clarifiées, à Paris.

Jean-Baptiste Poinnel, palefrenier, au dépôt d'étalons de Saint-Lô (Manche).

CHRONIQUE DU MOIS.

—

Plusieurs enfants prenaient leurs ébats autour d'un puits houlier abandonné depuis longtemps, à Saint-Gervais (Puy-de-Dôme), lorsque l'un d'eux, ayant fait un faux pas, tomba dans l'abîme profond de près de cent pieds. Aux cris poussés par ses camarades, les villageois accourent, mais il n'y avait ni tour ni machine de sauvetage quelconque. Ce ne fut qu'au bout d'une demi-heure que l'on put se procurer un câble. Aussitôt un jeune homme de vingt ans, Jacques Durel, se présente, et malgré les assistants qui cherchent à lui faire comprendre le danger et l'inutilité de son entreprise, il se fait attacher à l'extrémité du câble et se laisse glisser dans le puits.

Un instant après, il reparaissait à l'orifice, rapportant dans ses bras le pauvre enfant qui, par un bonheur providentiel, n'avait éprouvé dans sa chute que de légères contusions. Il avait rencontré au fond du puits une planche flottant sur l'eau, et il s'en était servi pour se soutenir jusqu'à l'arrivée de son sauveur.

***

— Nous avons eu déjà bien souvent à signaler les services rendus par l'éclusier Tinton, et lui seul peut savoir le nombre des personnes qu'il a sauvées de la mort dans les parages dangereux du canal Saint-Martin.

— Il y a quelques jours, un cultivateur qui suivait les bords du canal, avait escaladé, comme poussé par une résolution subite, les chaînes du pont Grange-aux-Belles, et s'était précipité au milieu du chenal.

Tinton était là; il accourt en toute hâte, plonge et parvient

à saisir notre homme au fond de l'eau; mais, au moment où il allait le déposer sur la berge, l'individu le saisit fortement par les bras et le cou, et l'entraîne de nouveau au fond de l'eau. Un tailleur de pierres, le sieur Giroux, qui avait vu, en se rendant à son travail, l'espèce de lutte engagée sur l'eau entre ces deux hommes, se précipita à son tour dans le canal, et parvint à les ramener sur la berge et à les sauver tous deux d'une mort imminente.

***

— Une jeune fille qui jouait sur le bord de l'eau près du pont suspendu de Regents-Park, était tombée dans la rivière, et une foule immense assistait à l'agonie de la malheureuse enfant qui avait déjà reparu trois fois sur l'eau, sans oser lui porter secours. M. Richard Ryan, qui passait avec une lady, s'étant approché à son tour, n'eut pas plus tôt reconnu ce qui excitait la curiosité publique, qu'il s'élança à la recherche de la victime. On le vit plonger et disparaître, puis remonter à la surface, élevant au-dessus de l'eau l'enfant qu'il avait ressaisie au fond de la rivière. La foule qui comprend les généreux dévouements, si elle n'en est pas toujours capable, applaudit avec transport. M. Richard Ryan voulut s'éclipser, mais on l'entoura, et l'un des gardiens du parc ayant exigé qu'il donnât son nom, nous devons à cette heureuse circonstance de pouvoir l'inscrire ici.

***

— Deux enfants de 10 à 12 ans s'étaient donné rendez-vous, pour pêcher, dans un batelet amarré non loin de la tour de la belle Allemande, à Lyon.

Tout à coup, l'un d'eux, en jetant sa ligne, trébuche au bord de l'embarcation et se laisse tomber dans le fleuve. Heureusement pour lui, son camarade ne l'avait pas perdu

de vue, et, prompt comme l'éclair, sans même prendre le soin d'ôter sa blouse, il se précipite à son secours.

Le courant est rapide et l'endroit dangereux ; mais avec un sang-froid au-dessus de son âge, le brave enfant attend le moment ou le noyé va reparaître ; il s'élance alors vers lui, le saisit, et le ramène sur la rive.

La foule émerveillée de tant de courage dans un si jeune homme, lui demandait son nom avec intérêt. Pas si bête, dit-il ; ma mère qui me croit à l'école et qui m'a défendu d'aller à la pêche, me battrait et me mettrait au pain sec pour ce soir, si elle savait ce qui est arrivé aujourd'hui.

Et là-dessus, tous deux, ruisselant d'eau, s'éloignèrent en se tenant par la main, pour aller se sécher au soleil.

***

Un jeune homme de 18 ans, Jules Duquesne, vient de donner l'exemple d'un dévouement chevaleresque en sauvant les jours d'un de ses camarades, le nommé Langlois, tombé dans un puits profond de plus de huit mètres, près de Versailles.

Dans l'effusion de sa reconnaissance, Langlois pressait son sauveur dans ses bras. « A partir de ce jour, lui disait-il, tu seras à tout jamais mon frère, mon ami, car je te dois la vie. » Duquesne lui répondit : j'ai fait aujourd'hui pour toi ce que tu faisais il y a huit jours pour un autre. En effet, huit jours avant ce fatal événement, Langlois retirait d'un puits, où il venait de tomber, un enfant de douze ans.

***

— On lit dans le *Courrier des États-Unis :*

Lundi soir, un malfaiteur s'introduisait dans un magasin d'épiceries de Staten-Island et le dévalisait en partie. Mais, au moment où il allait s'éloigner avec son butin, une jeune fille, couchée dans l'arrière-boutique, fut éveillée par le bruit. Elle demanda d'abord: « Qui est là? » puis, voyant un homme

qui prenait la fuite au lieu de répondre, elle saisit un pistolet pendu au mur et fit feu.

Le bandit n'en continua pas moins sa course, et l'on dut croire qu'il avait été manqué. Mais mercredi soir un pêcheur découvrit dans la baie, près de Clifton, le cadavre d'un homme portant deux trous de balle à la joue droite. L'enquête a fait reconnaître que cet individu n'était autre que le voleur mis en fuite par l'intrépide jeune fille. Le verdict du jury, en constatant les faits, a décerné à cette dernière un juste tribut d'éloges.

***

— On lit dans le *Courrier du Havre :*

Il y a quelques jours aux bains Dumont, sous Sainte-Adresse, un hommese livrait à l'exercice de la natation sans posséder à fond les préceptes de cet art. Tant il y a qu'au bout de quelques brassées vers le large, le nageur inexpérimenté, après quelques efforts impuissants pour se maintenir sur l'eau, disparaissait et coulait au fond. A cette vue, le fils du propriétaire des bains, le petit Bénard, âgé de sept à huit ans, s'avance résolument, et nageant vers l'endroit où le baigneur a disparu, il plonge et revient bientôt sur l'eau, tenant par les cheveux le baigneur novice, qui en a été quitte pour quelques gorgées d'eau de mer. Le jeune Bénard a reçu les félicitations des personnes qui, prenant le frais sous la tente placée en avant de l'établissement de bains, ont été témoins de sa précoce intrépidité.

***

— Un autre enfant de douze ans vient de donner un remarquable exemple de sang-froid et de courage.

Pierre Portier, le plus âgé des cinq enfants d'un pêcheur de la Houle, s'était embarqué dans un canot avec cinq enfants

bien au-dessous de son âge, dont un, Eugène Portier, son frère, âgé de sept ans.

A peine le canot s'était-il éloigné du rivage qu'Eugène Portier, en voulant saisir un objet flottant sur les vagues, se laissa tomber et disparut aussitôt sous cinq brasses d'eau.

A cette vue, Pierre s'élance à la mer avec son aviron. Il plonge et replonge, saisit son frère, et pour nager des deux mains, veut en vain le hisser sur son dos; n'ayant qu'une main libre, il se dirige sur l'aviron qui suivait le courant et le place sous la tête de son frère en maintenant son corps, puis il se laisse dériver pour accoster la terre avec son précieux fardeau.

Un canot arrive enfin auprès du courageux enfant, qui peut lancer son frère dans l'embarcation. Eugène sauvé, Pierre reprit son aviron qu'il avait laissé un instant, et revint à terre fort paisiblement.

***

Le brick français *l'Euphrosine*, capitaine Bernard Combes, d'Agde, se présentait, par un gros temps, à l'embouchure de l'Hérault, et appelait un pilote.

Celui-ci, voyant l'imminence du péril, fit jeter à terre une grosse corde; malheureusement, cette corde cassa, et le navire, emporté par la violence des flots, alla se briser, avec un bruit effroyable, sur les rochers situés à l'ouest de l'embouchure de la rivière.

L'équipage se croyait perdu, quand le capitaine Bard aîné, marin et armateur d'Agde, s'élance, au péril de sa vie, au milieu des rochers, et parvient à sauver l'une après l'autre d'une mort certaine, toutes les personnes de l'équipage. A bord du navire naufragé se trouvait le père du capitaine Combes, vieillard de quatre-vingts-ans, qui en a été quitte pour quelques meurtrissures.

*
* *

— Dans un incendie qui a éclaté en juillet dernier à Ciechocinek (Pologne), M. le comte Krukowiecki, ancien militaire et fils du général de ce nom, a rendu les plus grands services aux habitants de ce village ainsi qu'aux baigneurs. Arrivé le premier sur le théâtre de l'événement, et alors que le désordre était à son comble, M. le comte Krukowiecki, avec une merveilleuse célérité et un sang-froid remarquable, organisa les secours nécessaires, les dirigea avec intelligence, et se porta de sa personne sur les points les plus dangereux pour donner l'exemple du dévouement et du courage.

Il a vu ses efforts couronnés de succès, grâce à l'émulation qui s'est alors emparée des assistants. Le bâtiment atteint par les flammes et qui était en bois a été, il est vrai, complétement détruit, mais le mobilier qu'il contenait a été préservé, et personne n'a reçu la moindre blessure.

(*Courrier de Varsovie*).

*
* *

— Nommé maire de Saint-Ouen (Seine) au commencement de l'été, M. Alexis Godillot a voulu inaugurer ses fonctions par une mesure d'humanité qui, nous l'espérons, trouvera des imitateurs.

Par ses soins, un service de sauvetage (1 bateau et 2 stationnaires) a fonctionné pendant la saison des bains froids, rendant à plus d'une famille un fils, un frère, un mari.

Que son exemple soit mis en pratique, ce sera, nous n'en doutons pas, une bien douce récompense pour lui.

*
* *

Voici la liste, aussi complète que nous avons pu l'établir, des personnes qui se sont honorées, dans le courant du mois, par leur dévouement et leur courage :

Louis Frusque a sauvé, au péril de sa vie, un jeune homme qui se noyait dans l'Indre, à Artames (Indre-et-Loire).

M. Vermont, capitaine du sloop *le Roitelet*, au Havre, s'est jeté, tout habillé, dans la mer, pour sauver un mousse tombé accidentellement à l'eau.

Le sieur Édouard Buron, marin, a sauvé une petite fille de sept ans, tombée à l'eau dans le port de Dieppe. Au mois de juin dernier, le sieur Édouard Buron sauvait, de la même manière, la vie du jeune Lartisien, de Berneval, tombé à l'eau entre deux bateaux.

Le sieur Prudent, maçon, domicilié à Louhans (Saône-et-Loire), s'est dévoué pour sauver un de ses camarades, tombé dans la petite rivière du Solnan.

Le sieur Hippolyte Bertaud, meunier, à Saint-Front, a sauvé deux enfants en danger de se noyer.

Le sieur Joseph Bernard, sergent-pompier de la compagnie de Louhans, âgé de soixante ans, a sauvé un jeune homme qui s'était imprudemment aventuré dans la rivière, sans savoir nager.

M. Jubert, quincaillier, rue de la Paroisse, à Bougival, s'est jeté tout habillé dans l'eau, bien que ne sachant pas nager, pour sauver un enfant qui se noyait.

M. César Bellais, à Dunkerque, a sauvé également un enfant en danger de se noyer.

Le sieur François-Joseph Doris s'est jeté dans le torrent de la Romanche, à Saint-Pierre-de-Mésage (Isère), pour en retirer une jeune ouvrière qui se noyait.

M. Tignol, propriétaire, place de la Daurade, à Toulouse, n'a pas craint d'exposer ses jours pour arrêter deux chevaux emportés.

Le capitaine Chemin, de *l'Hercule*, a plongé, tout habillé,

du haut du tambour de son bâtiment, pour sauver un mousse tombé à la mer dans l'avant-port, au Havre.

Le nommé Joseph Werner, de Neuf-Brisach, âgé de onze ans, s'est jeté, au péril de ses jours, dans le canal du Rhône au Rhin, pour en retirer un de ses camarades.

Le nommé Émile Zepfel, jeune homme de dix-sept ans, et fils du greffier de la mairie de Neuf-Brisach, s'est jeté également dans le canal, pour sauver un homme en danger de périr.

Le sieur Valette, menuisier, à Bergerac, a sauvé une jeune fille, la demoiselle Mathilde Villefouet, au moment où elle disparaissait sous l'eau, entraînée par le courant.

Ce n'est pas la première fois que le sieur Valette fait preuve de dévouement. Il y a un an, à la même époque, il sauvait la vie à un jeune homme en danger de se noyer.

M. Ponce, instituteur, à Laneuville (Meurthe), a sauvé d'une mort certaine deux jeunes gens qui avaient eu l'imprudence de s'avancer dans la rivière sans savoir nager, et que le courant avait entraînés dans un trou, profond de près de six mètres.

M. Anthoine fils, de Beaugency, a sauvé un enfant de onze ans qui allait se noyer dans la Loire.

M. Denoailly, employé des contributions indirectes, à Alfort, a sauvé d'une mort imminente un jeune élève de l'École vétérinaire qui se baignait dans la Seine, près du pont d'Ivry. M. Denoailly s'était déjà signalé par son dévouement dans plusieurs circonstances semblables, notamment en sauvant d'un danger imminent son supérieur, qui se baignait à la bosse de Marne.

M. Drot, huissier, à Dinan, a fait de louables efforts pour sauver deux jeunes filles qui se noyaient.

Le sieur Édouard-Théophile Tempied, sergent de ville du

deuxième arrondissement, a arrêté, au péril de sa vie, un cheval emporté.

***

M. le juge de paix du canton de Montaner, vient de s'honorer par un trait de charité que nous ne saurions passer sous silence.

Une femme avait fait assigner un meunier pour le paiement d'une certaine quantité de grains qu'elle lui avait fournie, et pour laquelle le meunier lui devait une somme de 30 francs. — Le meunier ne niait point sa dette, mais ayant son vieux père et sa mère à nourrir, plusieurs enfants sur les bras, il ne savait où prendre le pain nécessaire pour sa famille jusqu'à la saison prochaine.

Le juge se tourne alors vers la demanderesse, et lui demande s'il ne lui est pas possible d'accorder un délai. Celle-ci réplique à son tour, que son mari vient d'être incarcéré pour dettes, que toutes ses ressources sont épuisées, et que tout l'espoir présent de la subsistance de sa famille est dans ces 30 francs. A la vue de tant de misère, le juge, ému, tire aussitôt 30 francs de sa poche, et les remettant à cette pauvre femme : « Tenez, dit-il, prenez-les, le meunier me les rendra quand il en aura les moyens. »

***

Une bien touchante cérémonie vient d'avoir lieu à Neuilly-sur-Marne. On a fait communier la plupart des enfants que M. Bouvet a recueillis. M. Bouvet, fabricant de papiers peints, est un homme de bien qui a adopté un grand nombre d'enfants traduits devant les tribunaux comme vagabonds, comme abandonnés. Il les fait instruire, leur fait aimer le travail, les élève comme en famille, les soustrait ainsi à tous les vices des prisons ; il en fait de bons sujets. Ces enfants l'aiment

tous comme un père, qui leur a donné tous ses soins, toutes ses affections. Le maire, le curé de Neuilly, les habitants les plus notables ont assisté à cette cérémonie.

CORRESPONDANCE.

Nous recevons la lettre suivante, que nous nous faisons un véritable plaisir d'insérer.

Permettez-moi de porter à votre connaissance un trait de courage qui prouve les nobles sentiments de celui qui en est l'auteur.

Voici le fait :

Il s'agissait, il y a quelques mois, chez M. Lheureux, contrôleur, rue Saint-Sever, à Rouen, de rendre à un ouvrier, peut-être à plusieurs, leur livret, c'est-à-dire de les congédier. Parmi ces ouvriers s'en trouvait un, nommé Basquin, qui est père d'une nombreuse famille. Vous dire la position dans laquelle il se serait trouvé est inutile ; on allait cependant lui remettre son livret, lorsqu'un des ouvriers s'avance, et dit : « Gardez, je vous prie, Basquin ; il est père de famille, et il lui faut du pain pour ses enfants. Quant à moi, je suis garçon, et j'en trouverai bien pour moi. »

N'est-il pas vrai, Monsieur, que ce trait peut bien figurer parmi les actes de courage ?

BASQUIN, facteur à la poste, à Rouen.

Pour copie conforme.

KROSNOWSKI.

On écrit de Fauquemont, sous la date du 25 août :

Hier, dimanche, à l'arrivée du convoi de vitesse de midi,

un coup de vent emporte la casquette d'un individu qui attendait le convoi, et qui eut l'extrême imprudence de se jeter sur la voie ferrée pour tâcher de la rattraper. Malgré les cris et les avertissements qui lui arrivaient de toutes parts, il continuait de courir devant le train; il allait périr indubitablement, lorsque M. Van Cauwenbergh, notre chef de station, n'écoutant que son courage, s'élança sur lui pour le pousser hors de la voie, bien qu'il n'y parût nullement disposé. Le machiniste, averti par les cris du chef de station et des voyageurs, parvint à arrêter la locomotive à quelques mètres seulement de cet imprudent, qui ne cessait de se débattre sous l'étreinte de celui qui lui sauvait la vie.

— On écrit de Berlaincourt (Nord).

Notre commune a failli être tout récemment le théâtre d'un de ces terribles événements, si fréquents dans la saison des bains.

M. Jules Durieux, d'Aulnoye, voulut traverser le canal à la nage. M. Marchal, qui se baignait auprès de lui, s'aperçoit que, pris tout à coup d'un de ces malaises auxquels n'échappent pas les meilleurs nageurs, il s'enfonce et disparaît ; il se porte à son secours, mais, saisi aussitôt par M. Durieux, qui paralyse ses mouvements, il se trouve lui-même en danger de périr. Il y avait alors deux hommes à sauver au lieu d'un. M. Desmontiers, de Saint-Vaast-lez-Bavai, témoin de cette scène, a compris le danger. Il se jette à la nage et est assez heureux pour ramener sur la rive les deux baigneurs qui, sans lui, périssaient infailliblement.

— On écrit de Lyon :

M. Cador, officier de cavalerie en retraite, se promenait accompagné de sa femme et de sa fille. Devant eux marchait, en côtoyant leRhône, une femme d'environ 30 ans, à la démarche incertaine et les yeux baignés de larmes. M. Cador

avait déjà dépassé cette femme, lorsque madame Cador, qui était restée quelques pas en arrière de son mari, la vit se jeter tout à coup à l'eau.

Aux cris poussés par sa femme, M. Cador, en moins d'une seconde, a quitté son habit, son chapeau, et s'est jeté au secours de l'infortunée, qu'il saisit par sa robe au moment où, soutenue sur l'eau par ses vêtements, elle se trouvait accrochée à la pointe d'un radeau.

M. Cador fit immédiatement transporter chez lui la femme qu'il venait de sauver. Interrogée sur le motif qui l'avait portée à mettre fin à ses jours, elle répondit que, simple raccommodeuse de dentelle et originaire de Belgique, elle avait reçu le matin une lettre lui annonçant que son père avait été arrêté et mis en prison, pour avoir pris part aux troubles de Bruxelles; que, se trouvant sans argent pour faire le voyage et voler à son secours, elle avait, poussée par le désespoir, pris le parti de se noyer.

M. Cador, après avoir vérifié une à une les allégations de celle qu'il venait de sauver, n'a pas voulu laisser son œuvre incomplète, et, ce matin, la femme Vandermeulen, munie de l'argent nécessaire pour son voyage, montait en wagon pour se rendre à Bruxelles, embrasser son père et solliciter son élargissement.

— La note suivante nous est adressée de Madrid :

Un garde civil, du nom de Winceslao Balgoma, se présentait, il y a quelques jours, chez M. Barberia, négociant de Madrid, où il échangeait deux billets de 500 réaux, et recevait, par erreur, du caissier de la maison, 1,000 réaux de plus. Persuadé que le compte était exact, le garde civil empocha les espèces sans les compter, et ce ne fut qu'après les avoir retirées de sa bourse, que, étonné du grand nombre de pièces qui passaient dans ses mains, il reconnut l'erreur du

négociant. Peu d'instants après, l'honnête militaire revenait sur ses pas, et remettait au caissier les 1,000 réaux qui, selon son expression, ne lui appartenaient pas. M. Barberia a porté cet acte de probité à la connaissance du directeur de la garde civile.

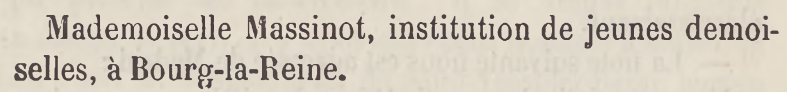
SOUSCRIPTEURS

D'APRÈS L'ORDRE DE LEURS SOUSCRIPTIONS.

(Suite.)

S. M. le roi d'Espagne.
S. A. monseigneur le prince de Ligne.
M. le marquis de Persan.
M. Lanclin, libraire.
M. Philippe.
M. Louis de Zakrzewski.
M. Hureaux, pharmacien.
M. le comte de Brissac.
M. Francœur.





M. le baron de Marescot.
Mademoiselle Massinot, institution de jeunes demoiselles, à Bourg-la-Reine.
M. Chanveau.
La maison Sépot, rue de la Paix.
M. le consul des États-Unis.
M. Le Chevalier, l'*Illustration universelle*.

(La suite au prochain numéro.)

Le comte Ad. Tad. Krosnowski, *Directeur-Gérant.*

SCEAUX. — Imprimerie de Munzel frères.

AVIS.

Le Directeur-Gérant prévient MM. les Abonnés du 1er mai 1856 au 1er mai 1857, que, pour compléter l'année jusqu'au 1er janvier 1858, ils n'auront à ajouter que 4 fr. au prix de leur abonnement pour Paris, 5 fr. pour les départements et 6 fr. pour l'étranger.

Écrire, sans affranchir, au bureau de la Revue, 44, rue Basse-du-Rempart, en ayant soin de faire connaître les changements d'adresse pour éviter tout retard dans la distribution.

TABLE.

SEPTEMBRE

L'EXEMPLE

PARAITRA DÉSORMAIS LE 15 DE CHAQUE MOIS

Par livraisons de 32 pages.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Paris.		Départements.	Étranger.	
Pour une année. .	6 fr.	» c.	7 fr.	9	
Pour six mois. . .	3	50	4	6	
Pour trois mois. .	2	75	3	4 fr.	50 c.
Un exemplaire . .	»	75	1	1	50

ON S'ABONNE :

A PARIS, Bureau du Journal, 44, rue Basse-du-Rempart, de 10 h. à 1 h.
— Chez Léon Bady, libraire, 5 et 7, passage Vivienne.
Au bureau du *Causeur*, 26, rue de la Chaussée-d'Antin, et chez tous les principaux libraires.
A LILLE, chez Labitte, lib.-éditeur.

DÉPARTEMENTS, chez tous les principaux libraires.
AMSTERDAM, chez Caarelsen, libraire.
LEIPZIG, chez Broekhaus.
BRUXELLES, chez Brones, libraire.
PÉTERSBOURG, chez Issakoff, libr.
BRESLAU, chez W.-G. Korn, lib.-édit.
LONDRES, agence anglaise, 67. New-
— man-Street, Oxford-Street.
Abonnement au même prix qu'à Paris.

OU PAR LA POSTE

A l'aide d'un mandat ou d'un bon sur une maison de Paris à l'ordre du Caissier du Journal.

SCEAUX. — Imprimerie de MUNZEL frères.